

AVIS PUBLIC – DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Est donné, par la soussignée, à l'effet que le conseil municipal statuera, lors de la séance ordinaire du conseil municipal du lundi 5 août 2019, à 19h30, à la salle du conseil au 160 chemin George-Bonnallie, sur une demande de dérogation mineure concernant la propriété du 6, chemin des Étoiles (lot 2 235 952).

La demande consiste à autoriser la construction d'un garage en cour et marge avant de l'immeuble alors que le règlement de zonage numéro 2012-08 édicte que les constructions accessoires sont prohibées en cour et marge avant d'un immeuble.

Toute personne désirant des informations sur ce dossier peut en faire la demande à l'hôtel de ville situé au 160, chemin George-Bonnallie en communiquant avec l'urbaniste et intervenir auprès du conseil lors de la séance ordinaire du lundi, 5 août 2019.

DONNÉ À EASTMAN, ce 11 juillet 2019



Anne Turcotte
Directrice générale et secrétaire-trésorière